



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

# Comité permanent des pêches et des océans

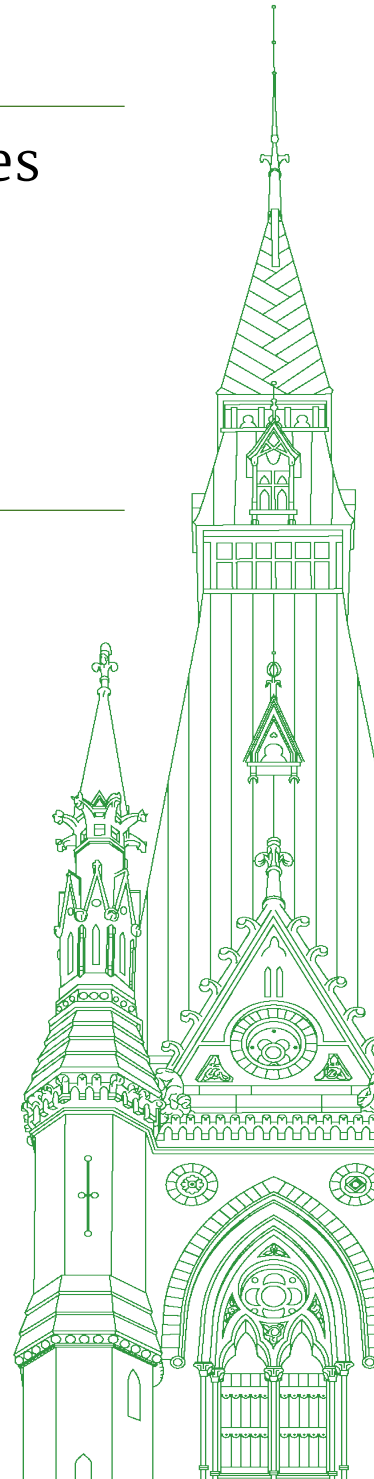
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 126

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le lundi 4 novembre 2024

Président : M. Ken McDonald





## Comité permanent des pêches et des océans

Le lundi 4 novembre 2024

• (1100)

[Traduction]

**Le président (M. Ken McDonald (Avalon, Lib.)):** La séance est ouverte.

Bienvenue à la 126<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes. Cette réunion se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Avant de commencer, j'aimerais formuler quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Les personnes présentes dans la salle peuvent utiliser l'oreillette pour sélectionner le canal désiré. Veuillez adresser tous vos commentaires à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le lundi 16 septembre, le Comité reprend son étude sur les effets de la réouverture de la pêche à la morue à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. Dans la salle, nous recevons M. Glen Best, propriétaire exploitant et pêcheur. Sur Zoom, nous entendrons Mme Sherrylynn Rowe, chercheuse scientifique au Fisheries and Marine Institute et la Memorial University. Bien entendu, nous accueillons également M. Todd Russell, président du Conseil communautaire du NunatuKavut.

Merci d'avoir pris le temps de comparaître. Vous disposerez chacun de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

Monsieur Best, vous avez la parole.

**M. Glen Best (propriétaire exploitant et pêcheur, à titre personnel):** Bonjour.

Merci, monsieur le président et distingués membres du Comité, de m'offrir l'occasion de m'adresser à vous.

Je suis propriétaire exploitant et pêcheur, le seul, je crois, à avoir comparu devant le Comité jusqu'à présent. Notre exploitation familiale contribue à l'économie rurale de l'île Fogo et des environs. Au fil des ans, nous avons investi des millions de dollars pour adapter et faire croître notre entreprise à mesure que l'industrie évoluait. Aujourd'hui, nous avons 17 employés sur l'eau.

Le moratoire sur la morue du Nord a été décrété le 2 juillet 1992. J'étais un jeune pêcheur d'à peine 22 ans à l'époque. Mon père, mon frère et moi avions investi chaque dollar que nous avions emprunté massivement à la banque pour construire un palangrier de 55 pieds qui a coûté 700 000 \$ à l'époque. Nous l'avions construit en prévoyant pêcher du poisson de fond, principalement la morue.

L'histoire nous montre que les écosystèmes sont vulnérables aux conditions environnementales, à l'approvisionnement alimentaire,

aux relations prédateur-proie et à d'autres éléments. Les humains ont très peu de contrôle sur la plupart de ces variables. Tout ce que nous pouvons contrôler, c'est la quantité de poissons que nous pêchons, l'identité de ceux qui les pêchent et la méthode utilisée pour les pêcher. Dans une certaine mesure, nous pouvons peut-être exercer un certain contrôle sur la politique de la pêche. La plupart du temps, les poissons sont les perdants du côté politique du débat, je crois.

Certains pensent peut-être que la réouverture de la pêche à la morue du Nord est une occasion de se réjouir et d'être fiers du travail acharné et des sacrifices des 32 dernières années. Un grand nombre de pêcheurs ont fait carrière pendant cette période, et beaucoup d'autres, comme moi, approchent de la fin de leur carrière. Depuis 1992, nous avons perdu des générations de pêcheurs et de connaissances. Des communautés ont décliné et périclité, certaines disparaissant entièrement. Des enfants comme les miens n'ont pas eu l'occasion de faire l'expérience directe de la pêche côtière à la morue, car nous faisons de la pêche hauturière pendant plusieurs jours d'affilé. Cette occasion a disparu avec le moratoire.

Je me rends compte que la morue ne pouvait pas et ne peut pas soutenir les communautés rurales de Terre-Neuve-et-Labrador, comme on s'attendait à ce qu'elle le fasse dans le passé. Les activités de pêche exigent d'importants investissements en capital et des dépenses substantielles pour assurer les activités quotidiennes. L'équipage s'attend à gagner sa vie décemment, et il mérite de le faire.

Devrions-nous nous réjouir du rétablissement de la pêche commerciale à la morue? Bien sûr, et nous pouvons être rassurés par le fait que le stock est en voie de rétablissement. Je dois toutefois poser une question: avons-nous tiré des leçons de ces 32 années de moratoire? Pour être tout à fait franc, je ne pense pas que nous l'ayons fait.

Cette pêche a été rouverte avec un quota de 18 000 tonnes métriques. Ce quota est minuscule par rapport au total autorisé des captures au moment de la fermeture de la pêche commerciale, qui était d'environ 225 000 tonnes. Vous pouvez me corriger si je fais erreur. Bien que nos quotas soient dérisoires par rapport aux valeurs antérieures, la ministre a décidé que cette pêche serait commerciale, éliminant du même coup le régime de gestion de la pêche d'intendance. Ce faisant, la ministre a ouvert la porte à diverses pressions sur un stock qui, selon les données scientifiques, n'est toujours pas rétabli.

Avec la fin du moratoire, le Canada est maintenant obligé d'accorder à l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, ou OPANO, 5 % du total autorisé des captures, qu'elle peut pêcher dans la zone 3L, m'a-t-on dit. Des flottes étrangères peuvent maintenant pêcher dans les eaux canadiennes. Compte tenu de la pénurie actuelle d'observateurs, il sera difficile de surveiller ces navires étrangers. Comment le ministère des Pêches et des Océans peut-il s'assurer que les navires étrangers ne profiteront pas de l'absence d'observateurs? L'application de la loi dans le passé ne me donne pas une grande confiance en la capacité du ministère à assurer le respect des totaux autorisés des captures.

Le ministère a donné accès aux flottes nationales de chalutiers hauturiers, ainsi qu'aux nouveaux arrivants qui pêcheront probablement avec le chalutage de fond. L'accès équitable est primordial pour une ressource publique, mais ce ne doit pas être au péril de la ressource elle-même. La morue du Nord en est encore aux toutes premières étapes de sa croissance. Le chalutage dans les zones de biomasse prégénitrice et reproductrice risque de perturber le comportement des poissons et de nuire à leur rétablissement. De plus, le chalutage de fond est une technologie non sélective qui peut capturer de grandes quantités de prises accessoires, et c'est sans parler de la perturbation de l'habitat benthique. Sur le plan environnemental, le chalutage est une pêche à forte intensité carbonique. Il ne s'agit donc pas d'une gestion qui s'inscrit dans le cadre d'une approche de précaution.

En conclusion, après trois décennies, nous semblons en voie de répéter les erreurs du passé. La politique a encore une forte influence sur la gestion de la morue du Nord. Les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador ont toujours eu l'impression que la morue était utilisée comme un pion politique pour servir d'autres intérêts du Canada — comme lorsque le premier ministre a récemment renié son engagement d'allouer les 115 000 premières tonnes métriques aux pêcheurs côtiers et autochtones.

• (1105)

Il était précipité de rétablir le statut commercial de ce stock, alors qu'il aurait pu continuer de faire l'objet d'une pêche d'intendance jusqu'à ce que les stocks de morue puissent supporter des niveaux de capture plus élevés.

Je citerai un ami au sujet de la morue. Je pense que c'est fort opportun: « La modeste morue demande très peu, mais donne beaucoup ». Nous devrions peut-être garder ces propos à l'esprit lorsque nous réfléchissons à la façon dont nous gérons le stock.

Merci beaucoup.

**Le président:** Merci, monsieur Best.

Nous entendrons maintenant Mme Rowe, qui dispose de cinq minutes.

**Mme Sherrylynn Rowe (chercheuse scientifique, Fisheries and Marine Institute, Memorial University, à titre personnel):** Merci, monsieur le président et distingués membres du Comité.

Je vous remercie de votre invitation à participer à cette étude. Je témoigne aujourd'hui à titre personnel, mais pour mettre les choses en contexte, je suis membre du corps professoral du centre de recherche sur les écosystèmes des pêches de l'institut maritime de l'Université Memorial depuis 2011, ayant travaillé auparavant comme chercheuse scientifique à Pêches et Océans Canada.

J'étudie la morue à un titre ou à un autre depuis maintenant plus de 20 ans, et c'est l'objet de mon programme de recherche universitaire, dans le cadre duquel je me suis penchée sur l'abondance, le comportement et l'historique de vie pour mieux comprendre et prédire la dynamique de rétablissement dans un écosystème en évolution.

Aujourd'hui, j'aimerais vous faire part de mon point de vue sur l'annonce faite en juin par la ministre des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne pour mettre fin au moratoire sur la pêche à la morue du Nord et rétablir une pêche commerciale. C'est ainsi qu'en 2024, il y aurait une augmentation de 46 % des prises admissibles pour atteindre environ 19 000 tonnes, ainsi qu'un élargissement de l'accès. D'après mon expérience, cette stratégie semble risquée et pourrait mettre en péril le statut actuel de ce stock emblématique.

Mon raisonnement est le suivant.

Premièrement, bien que le stock se soit amélioré et soit maintenant considéré comme étant dans la zone de prudence depuis 2016, il n'est pas entièrement rétabli et il demeure bien en deçà des normes historiques. Pour mettre les choses en perspective, en 1968, plus de 800 000 tonnes de morue du Nord ont été débarquées. C'est plus que le double de la biomasse du stock reproducteur de 2024, qui est estimé à environ 342 000 tonnes.

Deuxièmement, la croissance du stock stagne également en bonne partie depuis 2016, les perspectives à court terme semblant limitées. Même en l'absence de pêche, la probabilité qu'en 2027, les stocks diminuent par rapport aux niveaux de 2023 est de 62 %, et la probabilité qu'ils soient dans la zone critique est de 42 %. L'augmentation des niveaux de pêche pourrait accroître le risque pour les stocks, laissant peu ou pas de place à la croissance.

Troisièmement, en plus de l'augmentation du total autorisé des captures, le plan de gestion de 2024 prévoyait une allocation pour les flottes nationales et étrangères hauturières. La morue du Nord est une espèce migratrice qui se disperse en été dans les régions côtières à la recherche du capelan, sa proie préférée, et qui se rassemble densément dans les régions extracôtières en hiver lorsqu'elle se prépare à frayer.

Certains des taux de prises les plus élevés jamais enregistrés dans cette pêche ont été atteints par des chalutiers hauturiers qui pêchaient dans ces denses rassemblements d'hivernage et de frai. Certaines de mes premières recherches sur la morue décrivent des comportements reproductifs complexes, et il a été démontré que la pêche dans les rassemblements de frai perturbe les hauts-fonds, ce qui peut réduire le taux de frai.

Pour protéger la morue pendant la saison du frai, le plan de 2024 prévoit apparemment une fermeture de la pêche du 15 avril au 30 juin, mais comme il reste de l'incertitude quant à l'endroit et au moment où la morue fraie, on ne sait pas vraiment si cela offre une protection adéquate.

À l'avenir, j'aimerais qu'on effectue des recherches prioritaires pour combler certains manques de données scientifiques clés, notamment en ce qui concerne le moment et le lieu du frai. J'aimerais particulièrement voir des données à jour pour la région située au large du Labrador. On sait que la morue est revenue ici au cours des dernières années, et cette zone peut être particulièrement importante pour la production des stocks.

Je demanderais également une évaluation plus poussée du modèle d'évaluation de la morue du Nord, notamment pour évaluer la justesse des limites de prises utilisées. Le NCAM, comme on l'appelle aussi, est un modèle impressionnant qui utilise des données venant de nombreuses sources. Il a été mis à jour en octobre 2023, mais des questions demeurent quant à la façon dont il répartit la mortalité entre la pêche et d'autres causes naturelles. Cela peut sembler anodin, mais c'est vraiment essentiel pour comprendre la dynamique des populations de morue, et pour pouvoir faire des projections exactes et prendre de bonnes décisions de gestion.

Je souhaiterais également un engagement accru à l'égard de la conservation des ressources. À la suite de l'effondrement des stocks de morue, on a admis qu'il fallait adopter une approche plus globale sur le plan des sciences et de la gestion des pêches, ce qui a notamment mené à la création du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, ou CCRH.

Le CCRH réunissait divers acteurs pour offrir un forum de communication transparente et de participation aux décisions concernant la conservation des ressources et les priorités scientifiques, mais il a malheureusement été dissous en 2011. Compte tenu des problèmes persistants dans l'industrie et des nouveaux défis posés par les changements climatiques, l'adoption d'une approche où tout le monde met l'épaulé à la roue n'a jamais été aussi nécessaire, et des mesures devraient être prises pour favoriser un meilleur engagement et une meilleure communication.

Voici certaines des questions qui méritent d'être débattues. À quoi devrait ressembler une réouverture de la pêche commerciale à la morue du Nord en 2024? Qui devrait avoir accès à la ressource? Quels genres d'engins devraient être utilisés? Comment pouvons-nous concilier des objectifs potentiellement contradictoires? Pendant la pandémie, il a beaucoup été question de rebâtir en mieux. Comme nous avons attendu la reprise de la pêche à la morue pendant 32 ans, la même logique ne devrait-elle pas s'appliquer ici?

Enfin, je réclamerais de la part du gouvernement une plus grande transparence et une prise de décisions fondée sur des données probantes. La croissance des stocks de morue du Nord stagne depuis 2016, et le modèle d'évaluation donne à penser que des diminutions de la biomasse pourraient survenir même en l'absence de pêche. En pareille situation, les mesures de gestion devraient favoriser la croissance des stocks.

• (1110)

Quel était donc le fondement de l'élargissement de la pêche en 2024, étant donné que cela risque de compromettre l'état des stocks de morue? Au Canada, la pêche est une ressource de propriété commune qui doit être gérée dans l'intérêt de tous les Canadiens. Dans le cas de la morue du Nord, il semble que nous méritions des réponses.

Je vous remercie.

**Le président:** Merci, madame Rowe.

Nous accordons maintenant la parole à M. Russell pour cinq minutes.

**M. Todd Russell (président, Conseil communautaire du NunatuKavut):** *Ulaakut*, monsieur le président et honorables députés.

*Toddiuvunga.* Je m'appelle Todd Russell. Fier Inuk, je suis président du Conseil communautaire du NunatuKavut, ou CCN, qui représente environ 7 000 Inuits du Sud et du Centre du Labrador.

NunatuKavut signifie « notre terre ancienne » et fait référence à notre territoire ancestral. Nos ancêtres entretenaient une relation étroite et intime avec la terre, la glace et les eaux du NunatuKavut depuis des temps immémoriaux, certainement bien avant le contact avec les Européens. Les Inuits du NunatuKavut sont les bénéficiaires du traité de paix entre les Britanniques et les Inuits de 1765. Ce traité est bien documenté, et notre peuple le respecte et le célèbre aujourd'hui.

Dans le NunatuKavut, mon peuple dépend des ressources marines depuis l'antiquité, la pêche commerciale et de subsistance de la morue du Nord étant profondément enracinée dans notre histoire et notre culture. Il est également prouvé que nos ancêtres se sont arrêtés pour pêcher la morue alors qu'ils se rendaient signer le traité lui-même. La survie de la pêche du CCN et notre prospérité future dépendent de l'accès à la morue du Nord et aux autres ressources marines adjacentes au NunatuKavut et de leur allocation.

Des communautés comme Black Tickle, Mary's Harbour, le site historique de Battle Harbour et les nombreux lieux de pêche situés le long de notre côte — la baie Chateau, les îles Seal, Indian Tickle, Grady, Cartwright et Fish Cove Point — recèlent des preuves irréfutables de nos ancêtres inuits et des endroits où ils ont vécu et où nous continuons aujourd'hui d'assurer notre subsistance. Notre attachement, notre dépendance et notre proximité à la morue du Nord sont incontestables.

Le Conseil communautaire du NunatuKavut n'a jamais accepté l'approche contemporaine en matière d'allocation de la morue du Nord. À notre avis, cette approche a provoqué le déclin de nos communautés, leur marginalisation et la perte d'occasions. C'était une source d'embarras qui allait à l'encontre des normes de gestion équitable des pêches. La décision que la ministre a prise le 26 juin 2024 constitue une étape importante de la reconnaissance et de la résolution de problèmes de longue date pour le NunatuKavut, les Inuits et d'autres peuples de la côte du Labrador.

J'aimerais prendre un court instant pour faire une mise en contexte historique.

La période postérieure à 1900 dans le domaine des pêches dans le Canada atlantique, particulièrement au large du NunatuKavut, a été marquée par l'arrivée de la pêche industrielle rapace qui a mis fin à des centaines d'années de pêche au NunatuKavut. Des flottes venant d'usines étrangères ont déferlé sur le banc Hamilton après la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1960, pillant la grande ressource de morue au large de nos côtes. La flotte extracôtère du Canada a suivi à la fin des années 1970. Cet effort ultérieur a coïncidé avec une confluence de politiques publiques et d'autres décisions qui ont entraîné l'effondrement financier répété du secteur hauturier, le sous-rendement des pêches côtières, la restructuration connexe des pêches et la déclaration de la limite de 200 milles, pour ne nommer que quelques conséquences.

Cependant, rien dans cette restructuration ou cette allocation de grandes quantités de poissons dans la division 2J de l'OPANO ne visait à améliorer le sort des communautés historiquement désavantagées du NunatuKavut.

L'état ou la santé des stocks de morue du Nord a toujours fait l'objet d'un débat, et c'est encore le cas aujourd'hui. Il n'y a jamais de certitude absolue, mais le CCN est à l'aise avec le total autorisé des captures prudent fixé par la ministre pour 2024, et avec le processus scientifique et gestionnaire auquel nous avons participé au cours de la dernière année. Les prises ont augmenté chaque année au cours des cinq dernières années, alors que la pêche au crabe des neiges et à la crevette a diminué. Le rétablissement de la pêche à la morue était déjà extrêmement important pour nos communautés. Des centaines de nos membres participent de nouveau à la pêche le long de la côte du Labrador, s'adonnant à la pêche et à la transformation, ainsi qu'à la gestion et à l'administration de la pêche. Voilà qui a redonné espoir et optimisme à nos communautés. La pêche elle-même a même donné lieu à des mises en chantier dans nos petites communautés de pêcheurs. C'est vraiment un moment historique.

En ce qui concerne la morue, examinons le passé et le présent. Les prises antérieures et les données scientifiques confirment une chose: la prépondérance de la ressource en morue du Nord a des affinités avec la côte du NunatuKavut. Des années 1970 aux années 1980, il s'y trouvait en moyenne 40 % de la biomasse de morue du Nord observée dans la division 2J de l'OPANO. Près de 35 ans plus tard, on observe de nouveau 50 % de la biomasse et 60 % de l'abondance au large du NunatuKavut.

• (1115)

Le simple fait que la ressource se trouve principalement au large du NunatuKavut — dans des zones adjacentes — est une prémisse suffisante dans le cadre des pratiques de gestion des ressources acceptées pour qu'une proportion importante de la ressource soit attribuée au Conseil communautaire de NunatuKavut et à nos pêcheurs.

La base de ressources actuellement à la disposition du CCN et de notre flotte, qui est composée principalement de pêcheurs membres du CCN, se limite à de petites quantités de crabes des neiges, de crevettes nordiques et de morues du Nord, ces dernières prenant de plus en plus d'importance au cours des cinq dernières années du fait que les quotas de mollusques et crustacés ont été considérablement réduits. D'autres espèces pélagiques et le homard ne sont pas très abondants au large des côtes du Labrador. Ce sont la morue et les autres poissons de fond adjacents au NunatuKavut qui auront de la valeur pour les pêcheurs et les transformateurs du CCN dans un avenir prévisible.

Le CCN ne veut pas priver d'autres intéressés de leur accès légitime à la morue du Nord, mais comme vous pouvez le comprendre à la lumière de cette rétrospective, nous ne sommes pas prêts à renoncer à nos positions sur la contiguïté, l'accès prioritaire et l'allocation de cette ressource.

Malgré beaucoup de résistance, de litiges et d'insistance, les groupes autochtones, y compris le nôtre, ont maintenant leur mot à dire relativement à ces décisions d'allocation...

**Le président:** Merci, monsieur Russell. Vous avez dépassé les cinq minutes qui vous étaient allouées.

Nous allons passer aux questions des députés.

**M. Todd Russell:** *Nakurmik*. Merci.

**Le président:** J'espère que vous aurez l'occasion d'exprimer vos autres points de vue en répondant à des questions.

Nous allons commencer par M. Small qui dispose de six minutes.

**M. Clifford Small (Coast of Bays—Central—Notre Dame, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur participation aujourd'hui. Ma première question s'adresse à M. Best.

Si l'on n'avait pas promis à la flottille côtière et au Syndicat des pêcheurs, de l'alimentation et travailleurs assimilés, ou FFAW, un plein accès aux 115 000 premières tonnes métriques, pensez-vous que nous serions même ici aujourd'hui?

**M. Glen Best:** C'est une question qui peut être un peu complexe, mais pour résumer, je dirais probablement non.

**M. Clifford Small:** Monsieur Best, d'après votre expérience sur l'eau, comment évaluez-vous les taux de prise de morue du Nord? À la lumière de ces taux et de votre connaissance du secteur, estimez-vous qu'il y a eu un rétablissement important de ces stocks?

**M. Glen Best:** Oui. Je pourrais vous dire... Nous menons la plupart de nos activités de pêche... Je viens de l'île Fogo. Nous pêchons la plus grande partie de notre morue à environ 40 milles au nord-nord-est de Fogo. D'importants efforts de pêche sont déployés là-bas tout le long de la côte avec des navires qui pêchent de la zone 2J jusqu'aux zones 3L et 3K. Nous enregistrons de très bons taux de prise.

Nous pratiquons la pêche à la palangre au moyen du système Mustad, et nous utilisons des hameçons. Dans ce secteur, des prises de trois quarts de livre à une livre par hameçon sont considérées comme une bonne pêche. Lors de notre dernier voyage, nous avons atteint en moyenne deux livres par hameçon. En deux jours, nous avons pêché 40 000 livres de morue, ce qui témoigne d'excellents taux de prise.

Je ne peux pas parler pour la zone 3L, mais d'après ce que j'entends d'autres pêcheurs, du Labrador jusqu'à la zone 3L, les poissons sont répartis tout le long de la côte et il semble y avoir une abondance de morue. C'est ce que j'ai moi-même pu observer.

• (1120)

**M. Clifford Small:** Merci.

Ma prochaine question porte sur les déclarations de M. Adam Burns, le sous-ministre adjoint. Lors de son témoignage, il y a plusieurs semaines, il a dit que la ministre avait décidé de rétablir la pêche commerciale à la morue du Nord avec une augmentation des quotas parce que cela créerait des emplois à longueur d'année dans le secteur de la pêche à la morue du Nord.

Dans quelle mesure cet objectif se concrétise-t-il?

**M. Glen Best:** Je ne vois pas comment cela pourrait créer des emplois à longueur d'année. La pêche côtière à la morue a commencé en juillet et le total autorisé des captures a été atteint à la fin de septembre, après quoi il y a eu une brève réouverture en octobre. Maintenant que nous voyons qu'il y a des groupes d'intérêts hauturiers qui vont... Le ministère vient d'annoncer une ouverture de la pêche le 3 novembre, et ce, jusqu'au 25 avril. Cela leur donne la possibilité de pêcher tout au long de l'hiver. Cependant, comme ces pêcheurs n'ont pas suffisamment de quotas pour durer tout l'hiver à ce stade, je ne vois pas comment cela va créer des emplois à longueur d'année.

**M. Clifford Small:** Ma prochaine question s'adresse à Mme Rowe.

Vous étudiez la morue du Nord depuis plusieurs années. Étant donné l'absence de relevés au chalut en 2020, 2021 et 2022, et le relevé de 2023 qui a été effectué, en moyenne, environ trois semaines plus tôt, dans quelle mesure l'évaluation actuelle des stocks peut-elle être exacte?

**Mme Sherrylynn Rowe:** Des données provenant de diverses sources sont utilisées dans le cadre du modèle d'évaluation des stocks. Il ne s'agit pas seulement des relevés des navires scientifiques, même si ceux-ci occupent une place importante, cela ne fait aucun doute. On utilise également les données dérivées des taux de capture commerciale, des relevés de pêche sentinelle, des relevés côtiers des juvéniles, et ainsi de suite. Il y a beaucoup de données qui alimentent cette évaluation.

Au cours des dernières années, la couverture des relevés n'a pas été aussi étendue qu'on l'aurait souhaité. Bien sûr, de nouveaux navires ont fait leur apparition. C'était l'une des difficultés à surmonter. C'est sans doute l'une de ces situations où il faut consentir un effort à court terme pour obtenir un gain à long terme. Il a ainsi fallu s'assurer que les nouveaux navires pêchaient de la même manière et que nous pouvions poursuivre nos séries chronologiques. Ce travail a été entrepris et a fait l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de la dernière évaluation.

Compte tenu de certains des enjeux que vous soulevez, je dirais qu'il y a des incertitudes quant à l'incidence possible sur l'évaluation. Cependant, de façon générale, je pense que nous pouvons avoir une grande confiance dans l'information ainsi recueillie.

S'agit-il d'une estimation tout à fait exacte de l'état des stocks? Non, mais il n'y a aucune raison de penser qu'il y a des problèmes importants à l'heure actuelle.

**M. Clifford Small:** Merci.

Dans son témoignage, M. Burns a aussi indiqué, sans que cela soit explicite, que la décision de transformer la pêche d'intendance en pêche commerciale était en partie attribuable au fait que nous allions devoir rétablir l'accès pour l'OPANO.

Savez-vous si l'OPANO exerce des pressions indues pour avoir de nouveau accès à la morue du Nord?

**Mme Sherrylynn Rowe:** Je n'ai eu aucune interaction directe avec les gens de l'OPANO. Je ne peux vraiment pas faire de commentaires à ce sujet.

**Le président:** Merci, monsieur Small.

Nous passons maintenant à M. Morrissey pour une période de six minutes.

• (1125)

**M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je veux d'abord m'adresser à M. Russell. Ai-je bien compris lorsque vous avez dit que vous étiez à l'aise avec la décision ministérielle concernant la morue du Nord pour cette année?

**M. Todd Russell:** Oui, monsieur Morrissey, c'est exact. J'ai dit que nous étions à l'aise avec cette décision qui va vraiment dans le sens des mémoires que nous avons présentés à la ministre quelques mois auparavant.

**M. Robert Morrissey:** Savez-vous qu'un certain nombre de témoins qui ont comparu devant le Comité ont exprimé des préoccupations et ont indiqué qu'ils s'interrogeaient au sujet de la décision de la ministre? Vous opposez-vous à cette prise de position?

**M. Todd Russell:** Absolument. Nous en avons même saisi les tribunaux au cours des dernières semaines. Le FFAW s'est adressé aux tribunaux pour obtenir une injonction afin de maintenir la pêche telle qu'elle existe actuellement. Ils ont également demandé que la décision de la ministre soit soumise à un contrôle judiciaire. Nous nous sommes opposés à cette demande particulière du syndicat, et nous avons eu gain de cause.

Le tribunal qui a statué sur la demande d'injonction a convenu qu'il n'y aurait pas de préjudice irréparable pour la ressource ou pour le FFAW. En fait, la cour a déclaré que des groupes comme le nôtre subiraient plus de préjudices si la pêche commerciale ne reprenait pas, en raison des avantages connexes qui en découlent.

**M. Robert Morrissey:** Merci, monsieur Russell.

Pourriez-vous décrire brièvement les collectivités que vous représentez et les gens qui bénéficient de la pêche à la morue du Nord?

**M. Todd Russell:** Je pense avoir donné un très bref aperçu du contexte. Nos gens vivent principalement sur le littoral. Comme cela a été le cas par le passé, la pêche et l'accès au milieu marin continuent de revêtir une importance capitale pour notre peuple, notre culture et notre avenir. Nous nous battons depuis des décennies pour un accès juste et équitable aux ressources au large de nos côtes afin que nous puissions consolider nos communautés de telle sorte que les gens puissent y demeurer en pouvant compter sur de bons moyens de subsistance. Comme un peu partout ailleurs, il s'agit d'avoir ce sentiment de confort et de sécurité, en n'oubliant bien sûr jamais que la santé de la ressource est primordiale, parce que si nous n'avons pas la ressource, nous n'avons rien.

Nous avons fait valoir au gouvernement que, compte tenu des données scientifiques disponibles et des pratiques de gestion en place, un total autorisé des captures de 20 000 tonnes serait raisonnable. Nous avons également présenté notre position sur la façon dont les quotas devraient être répartis.

Lorsqu'on a annoncé que le total autorisé serait de 18 000 tonnes, nous avons estimé que, compte tenu de ce que nos pêcheurs sont à même d'observer sur l'eau et de leur expérience des dernières années sous le régime de la pêche d'intendance et maintenant sous le régime de la pêche commerciale pour cette ressource, c'était une décision très sensée qui accordait la priorité à nos gens et à notre littoral. C'était tellement important.

Des centaines de personnes ont participé à la pêche à la morue cette année. Le revenu des ménages a augmenté grâce à cette pêche. L'activité économique s'est intensifiée de façon spectaculaire au sein de notre communauté. Nous avons également eu plus de travail du côté de la transformation. Cela a été très utile et très nécessaire.

**M. Robert Morrissey:** Merci, monsieur Russell, pour ces précisions.

Dans le temps qu'il me reste, j'aimerais revenir à Mme Rowe.

Madame Rowe, vous avez indiqué que le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, ou CCRH, avait été démantelé en 2011. Pourriez-vous expliquer au Comité pourquoi et quelles sont les lacunes que vous avez observées depuis 2011? Est-ce bien ce que vous nous avez dit?

**Mme Sherrylynn Rowe:** Oui, c'est bien ce que j'ai été à même d'observer, mais je ne sais toutefois pas pour quelle raison on a démantelé le CCRH à l'époque.

**M. Robert Morrissey:** Quelle a été, selon vous, l'incidence du démantèlement du CCRH sur la gestion de cette pêche?

• (1130)

**Mme Sherrylynn Rowe:** Cela n'est peut-être pas nécessairement attribuable au démantèlement du CCRH, mais peu de temps après l'effondrement de la pêche à la morue, il y a eu une mobilisation beaucoup plus forte. Compte tenu de ce qui s'était passé, on a pu constater une coopération bien plus étroite entre l'industrie et les scientifiques pour essayer de mieux faire les choses, notamment grâce à plus de recherche collaborative sur la morue et davantage de discussions sur les décisions de gestion.

Depuis une dizaine d'années, nous semblons vraiment avoir perdu une partie de cet esprit de collaboration, et ce, bien que ces groupes participent toujours notamment à des rencontres de consultation scientifique. Nous avons encore ces réunions avec l'industrie, mais je pense qu'il pourrait y avoir un dialogue beaucoup plus soutenu pour contribuer à la résolution de certains des problèmes qui se posent.

**M. Robert Morrissey:** Merci.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur Morrissey.

Nous passons maintenant à Mme Desbiens qui dispose d'un maximum de six minutes.

[Français]

**Mme Caroline Desbiens (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, BQ):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous, et je leur souhaite la bienvenue. Cela nous fait très plaisir de recevoir leurs témoignages. Leurs commentaires sont très pertinents.

Au Québec, nous sommes toujours préoccupés par la question touchant la morue du golfe Saint-Laurent. Ce poisson n'a pas le même ADN que la morue du Nord, mais il s'y apparente.

Madame Rowe, le cabillaud du Saint-Laurent et la morue du Nord ont-ils des traits similaires?

[Traduction]

**Mme Sherrylynn Rowe:** De façon générale, on peut effectivement dire qu'il s'agit de la même espèce. Il y aurait de nombreuses caractéristiques similaires à celles de la morue, comme le mode de reproduction, par exemple. Le cabillaud est évidemment reconnu comme un stock distinct ayant des caractéristiques de vie différentes, comme sa rapidité de croissance et le moment où il arrive à maturité. Les deux poissons sont donc semblables à quelques différences près.

Il y a eu un certain mélange par le passé. Nous savons que la morue du Nord, par exemple, se déplace de temps à autre et se mêle dans une certaine mesure aux poissons vivant dans la partie nord du golfe. Ils sont distincts, différents, mais il y a des échanges de temps à autre.

[Français]

**Mme Caroline Desbiens:** Je vous remercie. Vos commentaires nous éclairent.

Chez nous, on pratique la pêche de ces deux espèces de morue. Dans le temps, mon père pêchait la morue, et il était en mesure de différencier le cabillaud de la morue noire. À cette époque, il y a

très longtemps, on pêchait les deux espèces dans le fleuve Saint-Laurent.

J'aimerais maintenant parler de la transparence du MPO. Selon vous, le fait de modifier le seuil, c'est-à-dire le point de référence limite que doit atteindre le stock pour passer de la zone critique à la zone prudente est-il une façon transparente de présenter la réalité?

Ne fait-on pas parler les données pour avantager les décisions au lieu de prendre des décisions en fonction des données?

[Traduction]

**Mme Sherrylynn Rowe:** Je vous remercie de votre question.

La décision de faire passer la morue de la zone critique à la zone de prudence est le résultat d'un processus-cadre d'évaluation mené par le MPO en octobre 2023. C'était un processus de consultation scientifique soumis à un examen par les pairs. Il y a eu beaucoup de discussions au sujet de l'information recueillie. Il va de soi que cette évaluation est menée suivant un modèle rigoureux s'appuyant sur toutes sortes de données provenant de différentes sources.

Toutefois, des questions subsistent quant à la mesure dans laquelle ce modèle saisit vraiment la dynamique des populations de morue. J'ai parlé un peu de la façon dont il répartit la mortalité entre celle résultant de causes naturelles — comme les maladies et les parasites — et celle attribuable à la pêche. On s'est demandé si le modèle permet vraiment d'établir cette distinction cruciale. C'est très important, car même si un relevé peut nous donner une bonne idée de la mesure dans laquelle la morue survit d'une année à l'autre, le modèle doit nous permettre d'estimer l'impact relatif de ces deux facteurs, la pêche par rapport à la mortalité naturelle, à partir des données disponibles et de certaines hypothèses déterminantes liées à ces données.

À l'heure actuelle, cela concerne les limites de prise, la mesure dans laquelle les débarquements déclarés correspondent aux véritables débarquements et la manière dont toutes ces variables évoluent au fil du temps. Il y a aussi des hypothèses clés sur les données d'étiquetage et, je dirais, sur la probabilité que les pêcheurs signalent ces détails au MPO.

J'estime effectivement qu'il y a des questions nécessitant un examen plus approfondi. J'espère que cela se produira au cours des mois et des années à venir. La décision de modifier le point de référence limite a été prise à la suite d'une réunion de consultation scientifique.

• (1135)

[Français]

**Mme Caroline Desbiens:** Je vous remercie infiniment.

Monsieur Best, vous êtes entrepreneur, et vous êtes donc en mesure de prendre le pouls des gens qui sont sur le terrain.

Selon vous, le fait que la pêche hauturière sera à nouveau permise pour la pêche à la morue du Nord se traduira-t-il par un retour à la zone critique pour ce qui est de la biomasse ou des stocks de morue?

[Traduction]

**M. Glen Best:** Merci. C'est une bonne question.



Lorsque vous parlez de pêche hauturière, je suppose que vous faites principalement référence au chalutage de fond et aux grands navires hauturiers. Dans le passé, nous avons vu ce qui s'est passé avec la concentration de ces grands navires qui peuvent pêcher à tout moment de l'année, peu importe les conditions météorologiques, la glace et toutes sortes d'autres considérations. C'est pourquoi je me demandais, dans ma déclaration préliminaire, si nous étions condamnés à répéter les erreurs du passé.

À un moment donné, il doit y avoir de la place pour la pêche hauturière, j'en suis convaincu, mais avec un engagement de 115 000 tonnes avant même d'envisager ce genre de pêche, nous pourrions très rapidement revenir en arrière et retourner dans une zone critique en causant des dommages que nous ne voulons vraiment pas causer. C'est pourquoi je me demandais si nous étions condamnés à répéter les erreurs du passé. À l'heure actuelle, je ne pense pas que nous soyons en mesure...

Je veux dire que, d'après ce que je vois sur l'eau, je suis à l'aise avec le quota de 18 000 tonnes, mais je ne crois pas que nous en soyons rendus au point où nous devrions réintroduire les grands navires et le chalutage de fond dans l'industrie.

Merci.

**Le président:** Merci, madame Desbiens.

Nous passons maintenant à Mme Barron pour une période de six minutes.

**Mme Lisa Marie Barron (Nanaimo—Ladysmith, NPD):** Merci, monsieur le président.

Bienvenue à tous nos témoins d'aujourd'hui.

Pour ma première question, je vais peut-être d'abord m'adresser à vous, monsieur Best, pour faire simplement suite aux réponses que vous venez de donner.

Je reconnais qu'il s'agit d'une question complexe que je ne veux pas simplifier à outrance. Je serais toutefois curieuse de savoir si vous pourriez nous dire quelle est la principale leçon que nous devrions tirer de cette analyse des erreurs du passé. Quelle serait la principale chose à considérer selon vous?

**M. Glen Best:** J'aurais bien des choses à vous dire à ce sujet.

J'avais 22 ans lorsque le moratoire a été décrété. L'une des choses dont je me souviendrai toujours, c'est que les pêcheurs disaient à tout le monde que la morue était en difficulté. Ils ont indiqué que les gens — y compris les scientifiques, les gestionnaires et le MPO — ne les écoutaient pas.

Tout à coup, en 1992, John Crosbie a annoncé à Bay Bulls — alors que tout le monde allait frapper à sa porte à St. John's — que la morue était en difficulté et que nous avions perdu l'accès à cette ressource. Vous savez, les gens qui vont sur l'eau sont parfois les mieux placés pour le dire. Ils savent ce qui se passe.

Maintenant, on dit que les stocks de morue sont en croissance. Nous estimons qu'ils se sont rétablis. Dans la zone 3K, comme partout à Terre-Neuve, nous avons dû nous remettre aux mollusques et aux crustacés. Ce sont les mollusques et les crustacés qui ont payé les factures, qui ont fait croître les entreprises et qui ont permis aux collectivités de survivre, et nous constatons dans la zone 3K que les mollusques et les crustacés sont en déclin. Je pense qu'il s'agit d'un résultat directement attribuable à la relation prédateur-proie.

La leçon que nous devrions tirer, c'est que nous devons nous rappeler comment nous en sommes arrivés là avec la morue du Nord. Nous devons faire attention à ce que nous faisons, parce que si les mollusques et les crustacés sont en déclin... Je crois fermement que nous ne pouvons pas gérer et moduler l'écosystème comme nous le voulons. L'écosystème va forcément évoluer d'une certaine manière. Parfois, nous n'y pouvons pas grand-chose. Nous avons un certain contrôle, alors nous devons faire attention à la façon dont nous gérons le stock, car c'est ce sur quoi nous devons compter à l'avenir.

**Mme Lisa Marie Barron:** Je vous remercie, monsieur Best. Vous venez de nous faire part d'une quantité impressionnante de renseignements fort utiles.

Madame Rowe, puis-je vous poser la même question concernant ce qui constitue, selon vous, les principaux enseignements et erreurs du passé?

• (1140)

**Mme Sherrylynn Rowe:** En ce qui concerne les enseignements tirés, je pense que l'une des principales leçons que nous avons tirées de l'effondrement est la nécessité de renforcer le dialogue et la collaboration entre la science et l'industrie. Nous avons fait de grands progrès dans ce domaine au cours des années 1990. Bien qu'ils n'aient pas disparu, tant s'en faut, nous avons l'impression qu'ils se sont réduits, peut-être, au cours de la dernière décennie. J'aimerais vraiment que l'on en discute plus en détail.

En ce qui concerne certaines de nos questions actuelles, comme celles relatives à l'état des stocks de morue, c'est là que le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, ou CCRH, a vraiment joué un rôle déterminant. En effet, le CCRH a mis en place un forum permettant aux différentes parties prenantes de discuter de ces questions importantes et de formuler des recommandations sur les voies à suivre.

À l'heure actuelle, je pense que nous pourrions vraiment nous attendre à voir ce type d'approche se multiplier.

**Mme Lisa Marie Barron:** Merci beaucoup.

Madame Rowe, vous avez brièvement évoqué dans votre déclaration d'ouverture les risques associés à la pêche sur les agrégations de frai hivernal. Vous n'êtes pas la première invitée à en parler. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur l'inquiétude que suscite la présence de grands chalutiers-usines hauturiers qui pratiquent la pêche spécifiquement auprès des bancs de reproducteurs hivernaux?

**Mme Sherrylynn Rowe:** Bien entendu.

La morue se regroupe en bancs denses pendant la période hivernale. Ce phénomène est en partie lié à la période précédant le frai et en partie au frai. Alors que dans le passé, le comportement de frai de la morue était souvent considéré comme un processus comportemental vide consistant à s'accoupler au hasard au sein de grands groupes, nous savons aujourd'hui qu'il s'agit en fait d'un comportement très complexe. Il existe des interactions agressives entre les mâles, qui permettent aux plus dominants d'établir des territoires à partir desquels ils courtisent les femelles en combinant l'exhibition exagérée des nageoires et de brefs grognements.

En gros, l'idée est qu'en pêchant sur ces agrégations, on peut perturber ce type de comportement, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur le succès du frai. Dans ces conditions, il est tout à fait justifié d'essayer d'éviter de pêcher la morue pendant la période de frai. Il semble que le plan de gestion prévoit une fermeture pour le frai, mais malheureusement, nous ne disposons pas de données suffisantes sur le lieu et la période de frai de la morue pour savoir avec certitude si cela sera suffisant ou non.

**Mme Lisa Marie Barron:** Je vous remercie, madame Rowe.

Il ne me reste que 30 secondes.

Monsieur Best, je me demandais si vous pouviez nous faire part de vos réflexions concernant la pêche à la morue. Vous avez mentionné la nécessité d'un accès équitable aux ressources publiques. Je me demandais si vous pouviez nous en dire un peu plus sur l'importance de l'utilisation de ces ressources publiques au profit des collectivités locales.

**M. Glen Best:** Oui, merci pour la question.

Il est primordial de faciliter un accès équitable aux stocks de morue. Il s'agit après tout d'une ressource publique, et elle est gérée comme telle. Je suis pour un accès équitable, mais la gestion d'une ressource doit être basée sur... Il existe beaucoup de facteurs clés: la jactance, l'attachement historique, la viabilité des entreprises actuelles. Pour gérer une ressource aussi convoitée, la question de l'accès constituera toujours un enjeu controversé.

Toutefois, je pense que nous devons examiner la situation dans son ensemble et nous poser la question suivante: quelle voie devons-nous emprunter pour être en mesure de contenter les différentes parties prenantes?

**Le président:** Je vous remercie, madame Barron.

Je cède à présent la parole à M. Arnold pour les cinq prochaines minutes.

**M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC):** Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens également à remercier les trois témoins d'être venus aujourd'hui. Monsieur le président, j'aimerais commencer par M. Best, si vous le permettez.

Vous êtes originaire de la région de l'île Fogo, je crois. La commission a eu la chance de s'y rendre il y a quelques années pour étudier la situation du cabillaud dans l'Atlantique Nord. Je me souviens d'avoir entendu la coopérative de l'île Fogo expliquer qu'elle avait modifié sa méthode de pêche et ainsi de suite, de sorte qu'elle fournissait un produit de détail ou de gros de meilleure qualité et qu'elle obtenait beaucoup plus de valeur par livre d'impact sur la pêche grâce à ce processus.

Pourriez-vous nous donner un aperçu de la valeur du poisson pêché à la palangre par rapport à la valeur du poisson pêché par d'autres types de procédés?

• (1145)

**M. Glen Best:** Oui, je vous remercie.

Vous avez mentionné la coopérative de l'île Fogo. Nous sommes la plus grande coopérative de pêche au Canada, je pense, et nous existons depuis 57 ans. Nous en sommes très fiers.

En ce qui concerne la qualité, avec l'aide du FPA, le Fonds des pêches de l'Atlantique, des millions ont été investis dans la techno-

logie de la palangre. À mon avis, c'est une façon fantastique de pêcher. Il y a très peu de prises accessoires. Il y a très peu de destruction du fond ou de l'habitat. Il s'agit simplement d'hameçons posés sur le fond, que les poissons viennent prendre. La coopérative achète ensuite le poisson.

Nous venons de terminer la pêche en octobre. Le problème, c'est qu'il n'y a pas assez de quotas à la fin de l'année, car une grande partie du poisson arrive plus tôt dans les filets maillants. C'est un défi. Lorsque les poissons sont pleins de capelan, la température de l'eau est à son maximum. La capture du poisson à cette époque de l'année pose de nombreux problèmes, et je comprends que c'est la période de l'année où les petits bateaux ont besoin de pêcher. Il faut trouver un équilibre entre la quantité de poissons capturés en été et la quantité que l'on peut capturer en automne, lorsque la qualité est probablement meilleure.

Je dirai simplement qu'avec le produit de la palangre, la coopérative achetait ce poisson et livrait ce produit à un client qui payait plus cher pour le poisson. Il est donc possible d'obtenir un meilleur produit et un meilleur rendement.

**M. Mel Arnold:** Je vous remercie.

La reconnaissance de la pêche à la palangre par rapport à la pêche au chalut de fond pourrait-elle avoir un impact sur la certification maritime? À long terme, pensez-vous qu'il pourrait y avoir des répercussions sur le processus de certification maritime?

**M. Glen Best:** Lorsque vous parlez de processus de certification, je suppose que vous faites référence à des organismes tels que le MSC, le Marine Stewardship Council?

**M. Mel Arnold:** Oui, exactement.

**Mr. Glen Best:** Je ne suis pas la personne la mieux placée pour poser la question, car je ne connais pas le processus. Ils effectuent des audits et il existe un processus selon lequel une pêcherie doit répondre à certaines exigences pour obtenir la certification. J'imagine que la palangre serait peut-être plus favorable. Je ne sais pas ce qu'ils en pensent, mais j'imagine que c'est le cas. En ce qui concerne le chalutage de fond, le chalutier ne fait pas de distinction. Il n'y a pas de grille. Il n'y a pas de tri comme pour les crevettes. Je pense qu'il pourrait y avoir des implications en matière de certification pour la morue lorsque l'on utilise différents types d'engins.

**M. Mel Arnold:** Je vous remercie.

D'après ce que j'ai compris, les zones de pêche ont été divisées ou réparties différemment. Pouvez-vous nous donner votre avis sur l'impact que cela a sur la pêche côtière et la pêche hauturière?

**M. Glen Best:** Historiquement, la morue était gérée dans le cadre de la division 2J3KL. Cela va du Labrador à 3L et au sud. Jusqu'à il y a quelques années, la gestion se faisait sur la base d'un total autorisé des captures, ou TAC, et de limites hebdomadaires. Ainsi, tout le monde pratiquait la pêche dans les mêmes conditions.

Dernièrement, 2J s'est vu attribuer une part différente. Ils obtiennent 20 % pour la même catégorie de navires que moi, et tous les autres dans 3KL, mais leurs limites de sortie sont plus élevées. Comme je l'ai dit, pour la pêche d'automne, ils obtiennent une limite bihebdomadaire de 120 000 prises, je crois, et moi une limite bihebdomadaire de 42 500 prises. Je peux vous confirmer qu'il y a beaucoup de frictions dans l'industrie concernant la manière dont ce système de gestion a été mis en place.

**M. Mel Arnold:** D'accord.

Avez-vous été consultés sur les modalités de cette division, ou quelqu'un d'autre a-t-il été consulté par rapport à ce changement de division et de TAC?

**M. Glen Best:** Je n'étais pas au courant parce que je ne faisais pas partie de ces processus. En fait, je me représente moi-même en tant que pêcheur seul. Par l'intermédiaire du FFAW et du Conseil consultatif sur les poissons de fond de l'Atlantique, je suppose que cela a été discuté, et ensuite, bien entendu, par l'intermédiaire du MPO, ces décisions ont été prises.

**M. Mel Arnold:** Je vous remercie.

Je pense que mon temps est écoulé, monsieur le président.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Arnold.

Nous allons à présent passer à M. Kelloway pour cinq minutes ou moins, s'il vous plaît.

**M. Mike Kelloway (Cape Breton—Canso, Lib.):** Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens à remercier nos invités d'aujourd'hui, M. Best, Mme Rowe et M. Russell. Nous avons entendu des témoignages fort instructifs concernant l'état de la morue du Nord.

Je vais commencer avec vous, monsieur Russell.

Il y a deux ou trois éléments qui m'ont vraiment frappé dans vos remarques d'ouverture.

Tout d'abord, j'aimerais revenir sur certains termes clés, comme « gestion équitable de la pêche ». Vous avez évoqué l'optimisme et l'espoir que cela suscite au sein de plusieurs collectivités. Je pense qu'il est vraiment important de le souligner. J'aime bien l'expression « gestion équitable de la pêche » parce que lorsque nous regardons le quota pour cette année, nous voyons qu'il est composé à 84 % de pêche côtière, à 10 % de pêche autochtone, innue et inuite, et à 6 % de pêche hauturière. Vous avez parlé d'optimisme et d'espoir. J'aimerais cependant approfondir un peu la question de ce que c'est quand on ne participe pas à une pêche ou quand on n'y participe pas de manière significative. Pour les personnes présentes autour de cette table et celles qui nous regardent, je pense qu'il est très important que vous et les personnes que vous servez nous fassiez part de ce que vous ressentez. C'est la première chose à faire.

Par ailleurs, il a été dit au cours du témoignage que la pêche à la morue du Nord de Terre-Neuve-et-Labrador serait modifiée en Nouvelle-Écosse. Je me demande si vous pouvez nous donner des informations sur les usines de transformation de Terre-Neuve et du Labrador. Ont-elles prolongé, ou vont-elles prolonger, leurs heures d'ouverture pour s'adapter à l'évolution des pratiques de pêche côtière et hauturière?

Je vous remercie.

• (1150)

**M. Todd Russell:** En effet, la pêche à la morue est extrêmement importante pour mon peuple et pour les collectivités côtières. Lorsque le moratoire est entré en vigueur en 1992, comme pour de nombreuses communautés de cette province, et peut-être encore plus au Labrador, le choc a été considérable. Ce moratoire a frappé nos communautés de manière viscérale, car la morue représentait la quasi-totalité de la pêche que nous pratiquions sur la côte du Labrador. Vous savez, nous avons participé pendant un certain temps à une petite pêcherie de crabe qui était en train d'être mise en place et poursuivie sur la côte du Labrador, et il y avait des signes de ce qui se passait avec la crevette côtière.

Vous savez, lorsque le moratoire sur la morue est entré en vigueur, la dévastation a été presque totale parce que notre peuple n'avait vraiment pas d'autres pêcheries vers lesquelles se tourner. Je l'ai mentionné dans mes remarques. La morue a toujours formé une relation fondamentale presque cruciale avec notre peuple, tant du point de vue de la subsistance et de la culture que, bien sûr, du point de vue commercial. Lorsque la pêche d'intendance a été introduite il y a quelques années et que notre peuple y a participé, vous savez, l'énergie a commencé à revenir dans nos communautés parce que, bien entendu, nous avons commencé à observer un déclin des ressources en coquillages et en crustacés. Les stocks de morue étaient en augmentation, alors que les autres types de ressources diminuaient. Bien entendu, beaucoup de gens parlent de la relation entre les poissons de fond et les crustacés et se demandent si l'augmentation des stocks de poissons de fond aura un impact sur la population de crustacés.

Comme je l'ai dit, dans les communautés, davantage de personnes sont maintenant impliquées dans la pêche du point de vue de la récolte. C'est presque la première fois dans notre histoire que notre peuple est prioritaire pour les ressources adjacentes à notre côte. Nous ne savons pas... Nous avons cherché dans les archives, mais nous n'avons pas trouvé d'attribution qui tienne compte de notre proximité, de notre dépendance et de ce que cela signifie pour les peuples autochtones de s'impliquer dans la pêche commerciale. Nous pouvons voir ce qui se passe lorsque les peuples autochtones continuent d'être marginalisés. Nous l'avons vu dans les Maritimes, par exemple, dans d'autres pêcheries, c'est pourquoi cette décision était extrêmement importante.

Ce que j'entends à propos de cette décision, c'est que ce n'est pas tant une décision concernant la ressource elle-même et la question de savoir si le TAC de 18 000 prises est ou non, mais plutôt l'impact qu'il aura sur la durabilité de la ressource. En réalité, la plupart des discussions portent sur la gestion des allocations. Vous remarquez que les interventions et les prises de position de la FFAW et les positions portent principalement sur ce genre d'enjeux.

Lorsque la FFAW a pris position sur le cabillaud du Nord, elle voulait bien plus que 18 000 tonnes. Elle voulait une allocation plus importante, allant jusqu'à 30 000 ou 40 000 tonnes. C'est presque le double de ce que la ministre a apporté en juin. L'aspect équitable, bien entendu, est que les personnes les plus proches de la ressource, dépendantes de la ressource, qui n'ont historiquement pas bénéficié de leurs propres ressources, devraient être prioritaires et devraient avoir une part équitable de cette ressource.

Il est difficile d'exprimer avec des mots à quel point cela a été significatif pour nos pêcheurs plus âgés qui ont repris la pêche à la morue et pour nos jeunes qui, à bien des égards, sont maintenant engagés dans une nouvelle pêcherie.

En ce qui concerne la transformation, je peux vous dire que tout le quota côtier de 2J a été débarqué et transformé dans 2J. Je peux également vous dire que tous les quotas autochtones seront également récoltés.

• (1155)

**M. Mike Kelloway:** Merci, monsieur Russell. Votre participation est appréciée.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Russell. Nous avons dépassé un peu le temps qui nous était imparti.

Avant de céder la parole à Mme Desbiens, je tenais à vous rappeler que nous allons terminer avec Mme Barron.

Madame Desbiens, vous disposez de deux minutes et demie ou moins, je vous prie.

[Français]

**Mme Caroline Desbiens:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Best, je vais revenir à vous plus tard, si j'en ai le temps.

Monsieur Russell, vous avez exprimé des préoccupations quant à la capacité de votre population à conserver l'accès à une ressource qui fait partie non seulement de vos traditions, mais aussi de votre alimentation.

Faites-vous confiance au MPO pour ce qui est de tenir compte de ce problème de façon concrète dans un proche avenir?

[Traduction]

**M. Todd Russell:** Je vous remercie.

Voilà un terme intéressant: la confiance. Nous avons été beaucoup plus impliqués dans les processus mis en place par le MPO en matière de science, d'évaluations et d'enquêtes, tous ces types de processus internes au MPO qui concernent les partenaires ou les utilisateurs externes. Nous avons été beaucoup plus impliqués dans ces processus particuliers.

Est-ce que cela permet d'instaurer la confiance? Je pense que cela renforce la confiance à l'égard du système, mais je pense que la confiance se construit vraiment lorsque nous voyons que ce que nous apportons à la table se reflète dans les décisions.

Avec la décision de la ministre en juin 2024, je peux voir que ce que nous avons contribué au processus a été entendu et pris en compte. Est-ce que je partage certaines des préoccupations soulevées par d'autres? Oui, mais en même temps, je pense que la confiance se construit et se développe au fur et à mesure que nous avançons dans ces processus très complexes et importants.

[Français]

**Mme Caroline Desbiens:** Merci.

[Traduction]

**Le président:** Merci, madame Desbiens. Vos deux minutes et demie sont écoulées. Ce n'est pas beaucoup de temps, mais il a été utilisé à bon escient.

Nous passons maintenant à Mme Barron pour deux minutes et demie ou moins, s'il vous plaît, pour terminer.

**Mme Lisa Marie Barron:** Je vous remercie, monsieur le président.

Je pense que je vais poser ma dernière question à M. Best, qui est présent parmi nous aujourd'hui.

Merci à tous les invités pour leurs précieux témoignages.

Monsieur Best, nous avons parlé un peu des impacts sur ma famille du moratoire sur la morue, mais aussi de votre famille de pêcheurs multigénérationnelle à Terre-Neuve. Je me demande si vous pourriez nous parler un peu de ces impacts, en particulier du fait que, grâce à un modèle de pêche d'intendance au cours des trois dernières décennies, les pêcheurs locaux ont fait beaucoup pour travailler à la reconstitution des stocks de morue.

Pouvez-vous nous parler un peu des impacts et du travail effectué pour reconstituer ce type de stocks au cours des dernières générations?

**M. Glen Best:** Dans quel contexte entendez-vous que le travail a déjà été effectué? Pourriez-vous nous aider à mieux comprendre la situation?

**Mme Lisa Marie Barron:** Il y a plusieurs éléments. Tout d'abord, je suis curieux de connaître l'impact du moratoire sur la morue sur votre famille, mais aussi le fait que, depuis lors, nous savons qu'un grand nombre de pêcheurs ont travaillé pour s'assurer qu'ils protégeaient la population de morue. Des investissements considérables ont été consentis pour modifier les méthodes de pêche, et ainsi de suite. Peut-être pourriez-vous nous en dire davantage.

● (1200)

**M. Glen Best:** Bien sûr. Je vous remercie.

En 1992, l'impact sur la communauté était énorme. Les répercussions étaient importantes pour toutes les communautés.

Comme je vous l'ai mentionné plus tôt, la communauté de l'île Fogo comptait 5 000 habitants. En 1987, lorsque j'ai obtenu mon diplôme, environ 1 000 enfants fréquentait l'école. Ma femme est enseignante. Aujourd'hui, la communauté compte un peu plus de 2 000 personnes et moins de 200 enfants. Nous avons perdu des générations de récolteurs. Nous avons perdu une grande partie de notre culture. Nous ne retrouverons jamais ces aspects culturels à Terre-Neuve.

Comme je l'ai dit, la modeste morue a demandé si peu, mais a donné tellement. Elle a eu un impact considérable pour Terre-Neuve-et-Labrador.

Depuis cette époque, nous avons beaucoup souffert. Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur les coquillages pour combler les lacunes. Aujourd'hui, les coquillages recommencent à décliner. Au fil des ans, les gens avaient très peu de poissons à pêcher, et ils se contentaient des petites quantités de poissons qu'ils avaient à pêcher. Aujourd'hui, nous passons à de nouveaux types d'engins, comme la palangre, avec l'aide du Fonds des pêches de l'Atlantique. Il s'agit de méthodes durables. Il est possible de pêcher des poissons de meilleure qualité.

Ce sont là quelques exemples qui illustrent bien la manière dont la pêche à la morue a évolué dans notre région.

**Le président:** Je vous remercie, madame Barron. Il vous restait deux secondes, je crois. Vous ne pourrez pas poser de question dans ce laps de temps.

Je tiens à remercier les témoins de leur présence. Monsieur Russell, madame Rowe, monsieur Best: merci d'avoir partagé avec nous vos précieuses connaissances sur ce sujet particulier.

Nous allons maintenant suspendre la séance et passer à huis clos afin de discuter des travaux du Comité.

Encore une fois, merci à tous les participants.

[La séance se poursuit à huis clos.]







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>